

OLLOIX/INFO= OLLOIX/INFO= OLLOIX/INFO= OLLOIX  
Juillet 2000 = Juillet 2000 = Juillet 2000 = Juillet 2000

# SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 3
Comptes Administratifs 1999	p. 4
Budget Primitif 2000	p. 5
Secrétariat de mairie	p. 6
Dossier	p. 7
Le point sur les travaux	p. 11
Natura 2000	p. 13
La Maison de la Monne	p. 17
Signalétique	p. 17
Le carnaval des enfants	p. 19
Fête de la Saint Jean	p. 20
Cérémonie du 8 mai	p. 20
Repas des aînés ruraux	p. 21
Don du Sang	p. 22
Et pour la rentrée des classes	p. 22
Et encore les ordures ménagères	p. 23
Silence	p. 23

## LE MOT DU MAIRE

Chers olloisiens, chers amis,

Au moment de clore ce bulletin d'information, je tiens à souligner l'aboutissement des efforts que nous avons engagés ces dernières années :

⇒ La Communauté de Communes des Cheires a donc été créée et a pris son envol dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Elle nous ouvre des perspectives intéressantes pour les prochaines années en créant un véritable espace de développement solidarité et en mettant à disposition des Cheires des moyens démultipliés : nous lui consacrons un dossier pour vous permettre de mieux comprendre son fonctionnement et son organisation générale.

⇒ La Maison de la Monne est ouverte depuis le 27 mai, et a été inaugurée le 30 juin 2000. Avec satisfaction, nous avons constaté l'achèvement des travaux et accueilli le nouveau gestionnaire dont la dynamique semble déjà porter ses fruits : je souhaite que ce nouvel outil intercommunal bénéficie aussi aux Olloisiens et qu'il participe au développement comme à l'animation locale.

⇒ Les travaux engagés par la Commune en 1999 se terminent telle la chloration du réservoir d'eau potable, ou les abords de la Maison de la Monne, ou encore le dégagement de visibilité des virages les plus dangereux dans les Gorges d'Olloix. Les travaux prévus au titre des programmes 2000 sont désormais financés, les dernières subventions attendues concernent le programme tempête et le collecteur du Fond d'Olloix. Ces travaux comme l'aménagement du carrefour et de la place du Fond d'Olloix, ou la rénovation de la mairie vont pouvoir commencer dans les prochaines semaines.

Je dois aussi, en votre nom à tous, souhaiter bienvenue à Christelle Vallaud qui remplace à compter du 1<sup>er</sup> août prochain Mireille Savignat dans la fonction difficile de secrétaire de mairie. Mireille, qui a souhaité se libérer davantage pour son exploitation familiale, aura, comme vous le savez tous, consacré toute son énergie ces cinq dernières années à l'accompagnement de nos projets : je lui en suis reconnaissant pour tous les Olloisiens en saluant le travail accompli, sa disponibilité et son acharnement à faire passer notre commune dans la modernité du 21<sup>ème</sup> siècle.

Bon été à tous

Le Maire

# COMPTES ADMINISTRATIFS 1999

Les comptes administratifs font apparaître un déficit global de **- 55 924.87 F** qu'il convient de corriger du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes pour un montant net de 405 929,06 F, ce qui ramène le résultat à un excédent global de **350 004.19F**.

## Le détail des comptes administratifs est le suivant :

### **Compte administratif principal**

en fonctionnement un excédent de 137 526.27 F  
en investissement un excédent de 159 366.15 F  
**soit un excédent global de 296 892.42 F**

### **Compte annexe de l'eau**

en fonctionnement un excédent de 87 294.33 F  
en investissement un déficit de - 54 374.64 F  
**soit un excédent global de 32 919.69 F**

### **Compte annexe de l'assainissement**

en fonctionnement un excédent de 15 423.86 F  
en investissement un déficit de - 416 072.17 F  
**soit un déficit global de - 400 648.31 F**

### **Compte annexe du CCAS**

en fonctionnement un excédent de 14 776.64 F  
en investissement un excédent de 134.69 F  
**soit un excédent global de 14 911.33 F**

## Affectation des résultats de l'exercice 1999

◆ Il est proposé d'affecter le résultat du **compte administratif communal** à l'excédent de fonctionnement reporté dans sa totalité.

◆ Pour le **budget annexe de l'eau** :

affectation de 42 550 F à l'exécution du virement à la section d'investissement  
affectation de 44 744.33 F à l'excédent de fonctionnement reporté

◆ Pour le **budget annexe de l'assainissement** :

affectation à l'excédent de fonctionnement reporté dans sa totalité.

◆ Pour le **budget annexe du CCAS** :

affectation à l'excédent de fonctionnement reporté dans sa totalité.

# BUDGET PRIMITIF 2000

## **Budget Principal :**

Le budget primitif 2000 présenté par M. le Maire s'équilibre :

- **en section de fonctionnement** à 1 114 433 F (dont 137 526 F d'excédent reporté de l'exercice antérieur). Ce budget permet en outre d'alimenter la section d'investissement du budget principal pour 321 415 F. Ce budget prend en compte en recettes l'augmentation progressive de la DGF par rapport au résultat du recensement 1999 et en dépenses la suppression des contingents d'aide sociale (désormais prélevés sur la DGF) et la suppression du produit de la Taxe Professionnelle dont bénéficie désormais la Communauté de Communes) remplacée par une dotation de compensation communautaire.

Il n'y a pas cette année de virement aux sections d'investissements d'eau et d'assainissement.

- **en ce qui concerne la section d'investissement**, elle s'équilibre à 1 887 599 F dont en dépenses 86 497 F affectés au remboursement des emprunts (capital). Ce budget couvre les investissements prévus en termes d'espaces publics (Abords de la Maison de la Monne et Fond d'Olloix), d'enfouissement des réseaux (d'éclairage public) et le début de l'opération de rénovation de la Mairie.

Il est notamment prévu en recettes :

- des subventions pour un montant de 526 588 F
- le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 321 415 F
- la réalisation d'un emprunt Court Terme de 280 000 F destiné à préfinancer la TVA.
- un emprunt d'équilibre de 80 000 F.

## **Budget de l'Eau :**

Le budget primitif de l'eau s'équilibre en section d'exploitation à 170 545 F et en section d'investissement à 424 976 F.

En dépenses, sont prévus les travaux de modification du réservoir et le solde des opérations engagées en 1999.

En recettes, l'équilibre est assuré par :

- le produit des ventes d'eau pour 90 000 F
- les subventions pour 212 801 F

A noter qu'une somme de 95 824 F est mise de côté dès cette année pour rembourser l'emprunt TVA souscrit en décembre dernier.

## **Budget de l'Assainissement :**

Le budget primitif s'équilibre en section d'exploitation à 97 608 F  
en section d'investissement à 745 554 F

Sont prévus en dépenses d'investissement, principalement la réalisation du collecteur de raccordement du secteur du Fond d'Olloix à la station du Lotissement et divers travaux sur les déversoirs d'orages.

En recettes :

- un autofinancement de 15 217 F
- des subventions pour 644 380 F

A noter que le retour de TVA prévu en 2001 permettra effectivement le remboursement de l'emprunt de 287 789 F.

**Budget du CCAS :**

Le projet de budget s'équilibre en section de fonctionnement à 29 776 F.

**SECRETARIAT DE MAIRIE**

Mireille SAVIGNAT ayant souhaité mettre un terme à son contrat d'adjoint administratif de la Mairie pour se consacrer à son exploitation familiale, le Maire a engagé en avril et mai dernier un certain nombre de consultations en vue de pourvoir le poste vacant à partir du 1<sup>er</sup> août 2000.

Les postulantes titulaires de la liste d'aptitude ayant décliné l'offre de la commune, 8 candidates locales ont proposé leurs services et ont été reçues par la municipalité le 20 mai au matin. Le choix de la municipalité s'est porté sur Madame Christelle VALLAUD demeurant à Olloix (dans la maison de Mr AMADON, route de Grandchamp). Madame VALLAUD est titulaire d'une licence de droit administratif en administration publique. Elle s'est mise au travail aux côtés de Mireille depuis le 3 juin dernier.

Nous lui souhaitons le meilleur accueil et surtout bon courage, car les tâches administratives sont de plus en plus lourdes et complexes. De nouveaux horaires seront par ailleurs mis en place dès le 8 juillet prochain.

Par ailleurs, la municipalité vient de procéder à la mise en place d'une nouvelle configuration informatique permettant à la commune de bénéficier des logiciels les plus performants de Mairistem et d'être désormais branché sur Internet. Noter sa nouvelle adresse :

OLLOIX @ Wanadoo. fr.

**Ouverture de la Mairie au public :**

<b>Mardi</b>	<b>de 14h à 18 heures</b>
<b>Mercredi</b>	<b>de 14h à 16 heures</b>
<b>Jeudi</b>	<b>de 14h à 18 heures</b>
<b>Vendredi</b>	<b>de 14h à 19 heures</b>

**Par ailleurs, la mairie sera ouverte le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois :**

**de 9h à 12 heures**

## DOSSIER :

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## LES CHEIRES

Comme annoncé dans le dernier bulletin, l'année 2000 a donc vu le SIVOM des Cheires se transformer officiellement en Communauté de Communes.

Le dispositif retenu, la taxe professionnelle unique (TPU) va permettre une augmentation significative des moyens mis à disposition de la Communauté. En terme de compétences, celles du SIVOM sont bien évidemment reprises intégralement dans la communauté, mais elles vont se trouver amplifiées ou étendues par la dynamique ainsi créée comme par le cadre institutionnel de la loi Chevènement. Le développement économique notamment qui couvre l'artisanat, le commerce et le tourisme, comme les activités agricoles, doit pouvoir se structurer dès cette année, par la création de zones d'activités communautaires à Tallende et à Saint Saturnin, ainsi que par une réorientation de notre stratégie en termes de tourisme et loisirs. La collecte et le traitement des ordures ménagères deviennent un axe de réflexion prioritaire pour notre communauté tant les situations sont disparâtres et les coûts induits importants !

Enfin, il faut trouver un nouveau souffle à notre politique sur la gestion de l'environnement : le contrat de rivière sur la Veyre et ses affluents (donc la Monne) devrait certainement y concourir.

En termes financiers, si la contribution directe des communes baisse dès cette année de 20 francs par habitant, la communauté dispose de moyens accrus avec le versement par l'Etat d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) de plus de 1.2MF et des recettes issues de la perception des taxes professionnelles accusant une nette augmentation (+ 300 000F) sur l'ensemble de la Communauté.

Nous reproduisons ci-après le dossier réalisé par « la gazette de Tallende » qui présente l'organisation générale de la Communauté de Communes les Cheires.









# **LE POINT SUR LES TRAVAUX**

## **CHLORATION DU RÉSERVOIR**

Après réalisation de l'alimentation électrique du réservoir, les travaux d'adaptation du dispositif de chloration ont été réalisés, et le système mis en route depuis quelques semaines ... ! Rappelons que toutes les analyses pratiquées par la DDASS en 1999 et 2000 se sont avérées positives !

Cette opération devrait permettre à Olloix de sauvegarder durablement son indépendance en matière de gestion de l'eau potable.

## **TRAVAUX SUR LE RD 119 (GORGES D'OLLOIX)**

Le département a continué cette année les dégagements de visibilité dans les virages les plus dangereux de la desserte d'Olloix et complété également la pose de glissières de sécurité . Ce programme devrait s'achever en 2001 avec l'élargissement de 3 nouveaux virages (situés sur la commune de Saint Saturnin) au bas des Gorges.

## **FOND D'OLLOIX**

Le financement de l'opération communale intitulé « Place du fond d'Olloix » est bouclée depuis l'obtention de la DGE 2000 en mai dernier. L'entreprise SANCHEZ a été retenue pour réaliser les travaux très importants s'élevant à 530 000FHT. Rappelons que cette opération est financée à 70% (30% Etat, 25% Région, 15% Département) pour la partie Communale, et à 100% pour la partie Départementale.

Les travaux qui doivent débiter dans les prochaines semaines devraient être terminés à la fin de l'année.

## **ASSAINISSEMENT DE LA ZONE Naha DU FOND D'OLLOIX AU QUARTIER DU LOUP**

Les travaux d'assainissement de ce secteur d'habitation ont été confiés à l'entreprise Charles Theis qui doit commencer dès feu vert de l'Agence de BASSIN (probablement en août prochain...).

Une rencontre a été organisée avec les propriétaires concernés le 6 mai dernier afin d'examiner les conditions de raccordement de chacun.

Si la commune contribue à la plus grande partie des travaux (près de 260 000FHT financés à 50% par le Département), les riverains participent chacun en prenant en charge une partie des coûts de leur branchement individuel.

## **RÉNOVATION DE LA MAIRIE**

L'appel d'offre est en cours : il comprend une tranche ferme pour la rénovation de la toiture et une tranche conditionnelle pour le réaménagement de l'ancien logement de l'instituteur.

## **ABORDS DE LA MAISON DE LA MONNE**

Les travaux d'aménagement des abords de la Maison s'achèvent lentement... ! Les difficultés rencontrées avec l'entreprise chargée des travaux nous ont conduit à interrompre le marché signé. Les travaux restants seront réalisés en régie dans les semaines qui viennent. Reste notamment à achever les trottoirs de la rue du Pré de Barre, les garde-corps séparant le camping du stationnement, et les plantations.

## **ÇA BOUGE DANS LES GORGES DE LA MONNE**

Le plan de gestion des Gorges de la Monne se met peu à peu en place :

Concernant les parcs à moutons sur les terrains communaux, le financement a été bouclé en février avec la confirmation de l'aide du 1% paysager de l'A75. L'équipe d'insertion a procédé à un premier nettoyage des emprises concernées cet hiver et les clôtures devraient être posées à l'automne avec l'aide des éleveurs concernés.

La tempête a fait de gros dégâts dans les Gorges, et la Commune d'Olloix a réalisé dès janvier le dégagement des chemins les plus fréquentés, ceux de la Pommette à Ribeyrolles, de Liauzun et des Gravières, ainsi que le site du Moulin de Chabanne .

En partenariat avec la Commune de Cournols, un programme d'urgence a permis de dégager les principaux embâcles sur la rivière entre le Pont de Ribeyrolles et la passerelle et de rétablir ainsi le PR du Puy d'Ozène. Le bûcheron et son cheval devraient intervenir à l'automne pour dégager le reste de la rivière si les subventions (Agence de BASSIN et DIREN) sont confirmés.

Le plan de gestion a par ailleurs été intégré tel quel dans la procédure NATURA 2000. Les communes d'Olloix et Cournols démontrent ainsi qu'elles avaient raison d'anticiper sur la procédure pour imaginer une protection et une mise en valeur du site optimales.

Enfin, la commune d'Olloix devrait acheter à l'Etat, les parcelles domaniales situées dans et à proximité des Gorges permettant ainsi une gestion unifiée de la Forêt par l'ONF et la confortation des parcs à moutons.











## **LA MAISON DE LA MONNE**

La deuxième tranche des travaux de réhabilitation de la Maison de la Monne est en cours d'achèvement, seuls restent à réaliser l'aménagement du logement du gestionnaire, la construction d'une cheminée dans la salle de restaurant et quelques améliorations de détail.

L'inauguration officielle a eu lieu le vendredi 30 juin en présence de Monseigneur Hippolyte SIMON, de M. le secrétaire Général de la Préfecture et des principales personnalités ayant aidé à la réalisation de ce programme.

La Communauté de Communes des Cheires, et la Commune d'Olloix disposent donc désormais d'un très bon outil pour l'accueil de groupes ou des familles, mais aussi pour organiser des stages, des séminaires ou des fêtes.

Rappelons que la capacité d'accueil totale est de 50 lits loués soit au lit, soit à la chambre.

Le gestionnaire, sélectionné par une Commission spécifique, a signé avec la Communauté un bail de 3 années qui a permis un re-démarrage de l'exploitation de la Maison dès le 27 mai 2000. Nous lui souhaitons une bonne arrivée dans le village et sommes sûr que tous lui apporterons leur concours pour permettre un fonctionnement optimal.

La commune d'Olloix, qui contractuellement peut bénéficier de la salle d'animation 6 fois par an, y a déjà organisé le repas des anciens.

## **SIGNALÉTIQUE – JALONNEMENT DU BOURG**

Le programme de jalonnement du bourg initié par la Communauté de Communes les Cheires devrait se concrétiser à l'automne : les panneaux de signalétique des commerces et des équipements publics seront posés par la société MIC. Nous demandons aux riverains concernés de lui réserver le meilleur accueil.

Par ailleurs, un groupe de travail constitué de quelques anciens de la commune et de la municipalité a proposé des noms de rues pour le bourg d'Olloix, les appellations correspondant aux traditions, à l'histoire et aux usages du passé... !

Le Conseil municipal a en effet été interpellé plusieurs fois sur ce sujet, les visiteurs ayant souvent du mal à se repérer pour trouver quelqu'un dans la commune. Nous reproduisons ci-après la carte du bourg avec les appellations proposées : faites nous part de vos suggestions !

Des plaques de rue devraient être préparées à l'automne et posées dans le courant de l'hiver.



## LE CARNAVAL DES ENFANTS

Pour la première année un carnaval a été organisé par l'association d'animation avec pour objectif de réunir les plus jeunes de la commune autour d'un spectacle de magie et d'un goûter.

Le temps ensoleillé ce jour-là a permis aux enfants, tous déguisés, de faire un tour de village.

Merveilleuse initiative qui a ravi petits et grands. A renouveler... !



## FÊTE DE LA SAINT JEAN

Pour l'année 2000, l'Association d'Animations d'Olloix tenait à vous offrir un feu d'artifice lors de la Fête de la Saint Jean. Pari tenu !

D'autant que vous avez participé massivement à cette festivité et nous tenions à vous en remercier.

Avec vous, nous pouvons continuer...

Et nous vous disons simplement « à très bientôt ».

Toute l'Equipe de d'Association

## CEREMONIE DU 8 MAI

Comme chaque année, fidèles au souvenir, Olloisiens et Olloisiennes se sont retrouvés autour du monument aux morts pour commémorer l'armistice du 8 mai 1945.

Après lecture de la lettre du ministre des armées, le dépôt de la gerbe fut suivi d'une minute de silence.

Le verre de l'amitié nous a réuni, une fois de plus dans la salle du préau.

## REPAS DES AINES RURAUX

Après avoir découvert (pour certains) les tables du Puy de Dôme, de la bergerie de Randanne, de la Sauvetat et de Gergovie, haut lieu de nos ancêtres, c'est avec plaisir que les 52 participants ont participé cette année à notre traditionnel repas à la Maison de la Monne.

Dans son discours de bienvenue, Bernard Faye nous a retracé l'histoire de cette entreprise : des négociations avec l'Evêché voilà bientôt 5 ans jusqu'au coup de ciseau du ruban inaugural.

La visite guidée nous a permis de constater la transformation harmonieuse et fonctionnelle des locaux.

Au dire de tous, le repas fut copieux et délicieux. Pour se faire pardonner de son absence l'an passé à Gergovie, M. le Maire nous a personnellement offert un groupe folklorique bien de chez nous . Les musiciens ont pu s'apercevoir que certaines Olloisiennes n'avaient pas oubliées les danses traditionnelles.

Le soleil étant cette année avec nous, nous pouvons dire que la fête fut réussie.

## DON DU SANG

La collecte du sang pour les Communes de Cournols et d'Olloix se déroulera cette année le **mercredi 9 août** au foyer rural de Cournols de 9h00 à 11h00.

Espérons que cette année notre appel sera entendu et que le nombre des donateurs augmentera (en 1999, 4 à Olloix, 23 à Cournols).

Pour ceux qui ne seraient pas disponibles à cette date, la séance de rattrapage aura lieu le **mardi 29 août** de 17h00 à 19h00 à Saint Saturnin.

## ET POUR LA RENTREE DES CLASSES

Nous rappelons aux parents, notamment aux nouveaux arrivants, que la commune d'Olloix ne disposant pas de groupe scolaire, un accord a été conclu avec la commune de Saint Saturnin qui accueille donc les enfants d'Olloix (y compris en classe infantine). Le trajet en car scolaire est assuré à partir du fond d'Olloix.

L'inscription des enfants dans d'autres écoles du secteur est possible mais conditionnée à l'accord des maires concernés. Le ramassage scolaire n'y est pas assuré.

En ce qui concerne le secondaire, Olloix est désormais rattaché officiellement au collège des Martres de Veyre. Les enfants issus du primaire et rentrant en 6<sup>ème</sup> seront donc systématiquement rattachés à ce collège, un nouveau ramassage scolaire étant mis en place à partir de septembre prochain.

Pour les enfants déjà scolarisés au collège de Champeix en 1999/2000, ils pourront s'ils le souhaitent terminer leur cycle d'étude à Champeix, la FETREP ayant acceptée de maintenir le dispositif de ramassage vers Champeix jusqu'au passage au lycée des derniers élèves inscrits.

Bonne rentrée donc, et pour tous problèmes contacter Jean François Carrière.

## ET ENCORE LES ORDURES MENAGÈRES

Nous sommes à nouveau rappelés à l'ordre par le personnel du SICTOM des Couzes, car les containers sont parfois remplis d'objets incongrus :

Rappelons que sont strictement interdits le dépôt de cadavres d'animaux, de machines outils (vieille télévision, aspirateur, four, friteuse, ordinateur) de cartons, de déchets de jardin, de matériaux de démolition.

⇒ les containers sont réservés aux seuls déchets ménagers (non toxiques) qui doivent être préalablement conditionnés sous sacs plastiques :

⇒ les machines doivent être apportées dans une déchetterie (les plus proches actuelles sont à Saint Diéry et à Veyre Monton) ; celle de Montaigut le Blanc sera probablement réalisée à l'automne -- ou dans les grands containers (une fois par an)

⇒ les cartons doivent être soit brûlés, soit déposés sur le point propre préalablement déchiquetés et découpés

⇒ les déchets verts sont collectés tous les lundi matin par l'employé communal à condition qu'ils soient conditionnés dans des sacs ou des bacs plastiques.

⇒ les matériaux de démolition peuvent être déposés :

\* à la décharge municipale s'ils sont inertes et incombustibles (tuiles, ciment, parpaings, déblais provenant de terrassements, briques d'anciennes cloisons)

\* à la déchetterie ou dans les grands containers spéciaux, s'il s'agit d'anciennes menuiseries, de plastiques, de verres, de métal ou de bois.

Nous rappelons aussi aux Olloisiens que leur impôt est directement proportionnel aux volumes collectés et que seul le tri sélectif est susceptible de le maîtriser voire de le faire diminuer.

## SILENCE

### **Réglementation sur l'usage des engins à moteur**

L'été est de retour. Les outils de jardins et de bricolage à moteur fonctionnent de nouveau. A cet effet, et pour le confort de tous, il est rappelé que leur usage est **réglementé par arrêté préfectoral** selon les conditions suivantes :

**Les jours ouvrables :**  
**de 8h00 à 20h00**

**Les dimanches et jours fériés :**  
**de 10h00 à 12h00**

Cette réglementation concerne également tous les engins de chantier.  
Merci à tous de bien vouloir respecter ces consignes.